

Image not found or type unknown



Recouvrement de creances par une SA

Par **dnathal**, le **07/11/2014** à **08:52**

Bonjour,

Une Sa à conseil d'administration peut-elle un an après la fermeture d'un établissement secondaire et deux ans après l'émission d'une facture demander un referé provision au tribunal de commerce dudit établissement pour exiger le paiement de la facture? Doit-elle obligatoirement produire un devis?

Merci par avance pour vos réponses.